



Observatoire de la qualité de  
l'air intérieur

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

## Programme Bâtiments performants en énergie (OQAI-BPE)



Immeuble de bureaux / crédit ADEME PREBAT

L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) met en place un dispositif unique en France visant à collecter les données sur la qualité d'air intérieur et le confort dans les bâtiments performants en énergie, neufs ou nouvellement réhabilités. Le programme, dénommé «OQAI - BÂTIMENTS PERFORMANTS EN ENERGIE » ou « OQAI-BPE » rassemble au fil de l'eau, dans une base de données dédiée, des informations collectées par des opérateurs locaux. Son but : décrire la qualité de l'air intérieur et le confort dans les bâtiments répondant aux réglementations les plus récentes en matière de performance thermique.



Maison individuelle / Crédit : la Bocaine

## Quel est l'objectif ?

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les ministères en charge de l'Écologie, du Logement, de la Santé et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) ont souhaité disposer d'éléments factuels sur la qualité de l'air intérieur et le confort dans les bâtiments récemment construits ou faisant l'objet d'une rénovation énergétique.

Les retours d'expériences réalisés sur l'ensemble des données collectées à l'échelle du territoire national permettront de faire un état des situations rencontrées en termes de fonctionnement des bâtiments, de leurs usages, des niveaux de qualité d'air et de confort, et d'identifier les pistes d'amélioration pour la conception, la mise en œuvre et la gestion de ces bâtiments.

Chaque partenaire du programme OQAI-BPE pourra comparer ses données à la situation nationale et partager les expériences acquises auprès des différents acteurs locaux.

## Comment le dispositif fonctionne-t-il ?

Le dispositif repose sur le principe de constitution progressive d'un fonds commun de données obtenues via la mise en œuvre, par engagement volontaire, d'un « protocole harmonisé » de mesurage, de collecte et de transfert d'informations développé

par l'OQAI, sous la direction du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), avec ses partenaires scientifiques et techniques<sup>(1)</sup>. Il ne vise donc pas à constituer un échantillon représentatif du parc existant de bâtiments performants en énergie.

Le protocole est mis à disposition gratuitement par le CSTB, coordinateur scientifique et gestionnaire du programme OQAI-BPE. Il rassemble l'ensemble de la stratégie d'échantillonnage et de collecte des données par le biais de questionnaires ou de mesures. Ceux-ci permettent de caractériser la qualité de l'air intérieur (concentrations en composés organiques volatils, radon, particules, présence de moisissures...), ainsi que le confort thermique, acoustique et visuel dans les bâtiments étudiés.

L'OQAI assure l'aide des opérateurs locaux et leur procure son assistance dans la phase de mise en œuvre.

Les données collectées sont transmises à une base de référence nationale gérée et exploitée par l'OQAI. *In fine*, les résultats anonymisés et les analyses de données sont transmis aux financeurs du programme national, à savoir l'ADEME, les ministères et l'ANSES. Les opérateurs et financeurs locaux disposent d'un retour d'information sur les bâtiments qui les concernent.

Un comité de pilotage national intégrant les ministères en charge de l'Écologie, du Logement, de la Santé,

(1) ADEME, AIR&BIO, Air Normand, Air Rhône-Alpes, ASPA, CETE Nord-Picardie, CETE de l'Ouest, CERTES/Université Paris-Est Créteil, COSTIC, DHUP, EHESP, Ecole des Mines de Douai, HUS/Service pneumologie, INERIS/LCSQA, LCP, LHVP, PEUTZ, Université Cergy-Pontoise, Université Lyon 1/CNRS écologie microbienne

(2) À ce jour Air Normand pour les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air et le CETE Nord-Picardie pour les Centres d'études techniques de l'équipement

l'ADEME, le CSTB, ainsi que des représentants des opérateurs locaux<sup>(2)</sup> assure le suivi de l'ensemble du dispositif. Un comité de suivi, ouvert à tous les opérateurs locaux, se réunit une fois par an pour échanger sur la mise en œuvre de la collecte des données.

### Qui est concerné ?

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des acteurs publics et privés dans le cadre d'études mises en place par les pouvoirs publics, mais également et plus largement, dans les démarches volontaires déployées par différents acteurs (collectivités territoriales, maîtres d'ouvrages, gestionnaires de bâtiments, organismes de certification, bureaux d'études, Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, etc.).

### Les opérateurs locaux qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche et mettre en œuvre le protocole OQAI-BPE sur des bâtiments performants en énergie doivent disposer :

- des financements adéquats pour réaliser cette mission de façon autonome ;
- du matériel de prélèvement et de mesure nécessaire à la mise en œuvre du protocole OQAI-BPE et conforme aux recommandations demandées ;
- des connaissances en bâtiment et des compétences en mesure de qualité d'air intérieur.

Une charte de collaboration est signée entre les opérateurs intéressés par la collecte des données et le CSTB, opérateur du dispositif pour l'OQAI. Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le signataire est autorisé à utiliser le protocole harmonisé, les engagements du CSTB et du signataire, ainsi que certaines conditions d'exploitation et de communication des données collectées.

## LES PARTENARIATS EN COURS

Plus d'une centaine d'opérations ont déjà démarré dans plusieurs régions, notamment en association avec le programme PREBAT, grâce au soutien de l'ADEME et de co-financiers locaux (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Agences régionales de santé et Conseils Régionaux, etc.). Ces premières opérations sont mises en œuvre par des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), des Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), l'Institut national de l'environnement et des risques industriels (INERIS), des laboratoires universitaires et des bureaux d'étude et de contrôle.

ALDES

ALLIE'AIR

AIR BREIZH

AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

AIR LORRAINE

AIR NORMAND

ATMO POITOU-CHARENTES

AIR RHONE-ALPES

ASPA

ATMO FRANCHE-COMTE

ATMO PICARDIE

CETE EST

### PREMIERS OPÉRATEURS

CETE LYON

CETE MEDITERRANEE

CETE NORD-PICARDIE

CETE NORMANDIE-CENTRE

CETE OUEST

CETE SUD-OUEST

INERIS

LIG'AIR

MEDIECO CONSEIL & FORMATION

SGS MULTILAB

UNIVERSITE LA ROCHELLE





## Observatoire de la qualité de l'air intérieur

L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur a pour mission de mieux connaître les environnements intérieurs pour évaluer et gérer les risques sanitaires liés aux polluants chimiques, physiques et biologiques présents dans ces différents lieux de vie. Il participe par ses différentes actions à l'amélioration du parc de bâtiments en termes de qualité de l'air intérieur et de confort, en lien avec leur performance énergétique. Créé en 2001 et entièrement financé sur fonds publics, il est placé sous la tutelle des ministères en charge du Logement, de l'Ecologie et de la Santé, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). La mise en œuvre opérationnelle et la coordination scientifique sont assurées par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). <http://www.oqai.fr>

**CSTB**  
le futur en construction



---

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME OQAI-BPE,  
CONTACTER L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :

Par courrier électronique : [bbc.oqai@cstb.fr](mailto:bbc.oqai@cstb.fr)

Par voie postale : 84, avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Par téléphone : **+33 (0)1 64 68 82 66**

Par fax : **+33 (0)1 64 68 88 23**

---